

**DOSSIER DE REPONSE DE L'APPEL A
PROJET 2024 :**

**DEVELOPPEMENT DES PLACES « A
VOCATION D'INSERTION
PROFESSIONNELLE » (AVIP) EN
ACCUEILS COLLECTIFS ET ACCUEILS
INDIVIDUELS EN 2025.**

DOSSIER DE REPONSE DE L'APPEL A PROJET
Accréditation dans le cadre d'une expérimentation
(Janvier 2025 à juin 2026)

Nom du gestionnaire :

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Commune d'implantation :

Date de création (1er agrément PMI) :

Date d'ouverture :

Adresse de l'équipement :

Type d'équipement :

Micro-crèche

- Petite crèche
- Crèche
- Grande crèche
- Très grande crèche

Crèche parentale / Crèche familiale

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Logement particulier

L'équipement est-il situé dans un Quartier relevant de la Politique de la Ville (QPV) ?

oui non

L'équipement est-il situé dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ?

oui non

[Carte interactive des zones de revitalisation rurale \(ZRR\) - data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

Capacité d'accueil de l'établissement :

Horaires d'ouverture de l'établissement :

Jours d'ouverture hebdomadaire :

Nombre de jours d'ouverture annuels :

Accueil proposé : régulier occasionnel d'urgence

Identification du responsable

Nom :

Prénom :

Qualification (diplôme) :

Date de prise de fonction au sein de l'établissement :

Téléphone :

Courriel :

PRESENTATION DU PROJET

Etude de besoins

Le porteur de projet doit présenter un diagnostic territorial permettant de mettre en lumière les besoins des familles (approcher les bénéficiaires potentiels du dispositif et leurs demandes) appuyant la demande de mise en œuvre du dispositif au sein de son établissement.

Les professionnels assistantes maternelles ou les MAM sont exonérés des éléments suivants : le diagnostic territorial, des éléments budgétaires.

En quelques indicateurs clés et analyse.

Données CAF, CTG, INSEE, France Travail ou mission locale, Relais Petite Enfance et Guichet unique

Offre d'accueil du territoire, type de demande (Guichet unique), taux d'activité, nombre de personnes au chômage avec enfants de moins de 3 ans, familles monoparentales, familles avec enfants de moins de 6 ans vivant sous le seuil de bas revenus, nombre de jeunes suivis à la mission locale avec un ou plusieurs enfants...

[Redacted area]

1/ Quelles sont les modalités de mise en œuvre de votre projet d'offre d'accueil au profit des familles en recherche d'emploi / formation / reprise d'emploi ?

Par reconversion d'une partie des places existantes (sans développement de place)

Par augmentation de votre capacité d'accueil (agrément PMI)

Précisez la date d'ouverture des places AVIP :

[Redacted area]

Précisez le nombre de places reconverties ou créées :

[Redacted area]

Dans les 2 cas, veuillez motiver votre choix :

[Redacted area]

[Redacted area]

[Redacted area]

[Redacted area]

[Redacted area]

2/ Combien d'enfants dont au moins un des parents est en insertion professionnelle avez-vous accueilli au sein de votre structure en 2024 ? (Merci également d'indiquer le nombre d'enfants de parent demandeur d'emploi ayant fréquenté la structure en 2023).

[Redacted area]

3/ Quelles sont vos motivations à la mise en œuvre du dispositif sur votre structure ?

[Redacted area]

4/ Les procédures d'admission

Quelles sont les démarches usuelles effectuées par les familles pour une demande d'inscription au sein de votre établissement d'accueil ou à l'échelle de votre EPCI? (Exemple : pré-inscription en ligne ? guichet unique ? etc...) *Joindre tous documents présentant les modalités d'inscription (plaquettes d'information diffusées aux familles, règlement intérieur...)*

[Redacted area]

Des commissions d'admission sont-elles organisées au sein de votre établissement ?

[Redacted area]

Si oui à quelle(s) fréquence(s) et sur quelle(s) période (s) se réunissent-elles ?

[Redacted area]

Quelle procédure et modalités opérationnelles avez-vous prévues pour permettre de répondre aux demandes formulées au titre du dispositif AVIP (y compris dans le cadre de la mobilisation des guichets uniques) ?

[Redacted area]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

5/ Avez-vous noué des relations avec des acteurs de l'insertion professionnelle autre que France Travail et le Département ?

Si oui lesquels /précisez l'historique de ces partenariats

[Redacted]

[Redacted]

6/ Des actions de soutien à la parentalité seront-elles mises en place en 2025 au sein de votre établissement ou en lien avec votre réseau local ?

Si oui, sur quelle(s) thématique(s) ? Quels sont les intervenants ?

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

7/ Accueil des familles : afin de répondre à un accompagnement spécifique des familles en situation d'insertion, avez-vous prévu une réflexion en équipe et des actions pour cet accueil spécifique ? (Formation de l'équipe, des temps de sensibilisation sur le projet d'accueil, réunions d'équipes, etc....) ?

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Comment cet accueil spécifique a-t-il été pensé ? (Réunions d'équipe pour préparer cet accueil) ?

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

IDENTIFICATION DU REFERENT - DE LA REFERENTE AVIP

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

@ :

Temps de travail annuel (en Etp) :

Temps de travail annuel consacré au dispositif Avip (Etp) :

Qualification/diplôme :

Expérience(s) professionnelle(s) :

Activités et responsabilités confiées :

Les autres personnels intervenants dans le dispositif Avip

Nom Prénom	Fonction	Temps de travail (Etp)	Temps de travail affecté au dispositif	Missions dévolues au dispositif Avip

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

CHARGES DIRECTES	Janv 2024 – décembre 2024	RESSOURCES DIRECTES	Janv 2024 – décembre 2024
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services = prestations formation	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	
61 - Services extérieurs		Etat	
Locations		CAF Fond public et territoire	
Entretien et réparation		EPCI	
Assurance		Autres fonds (préciser)	
62 - Autres services extérieurs		Autres fonds (préciser)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions		756. Cotisations	
Services bancaires, autres		758. Dons manuels - Mécénat	
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunération		77 - Produits exceptionnels	
Autres impôts et taxes		78 - Reprises sur amortissements et provisions Remboursement formation	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Analyse de la pratique professionnelle			
Formation			
65 - Autres charges de gestion courante			

66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres	
Frais financiers			
Autres (ex : frais de siège)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Responsable légal de l'organisme :

♣ atteste sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des obligations fiscales et sociales.

♣ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier de candidature, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances réglementaires.

♣ Répond :

au présent appel à projet « A Vocation d'Insertion Professionnelle », pour l'établissement :

et s'engage à flécher au sein de cet établissement : place(s) au profit des familles en insertion professionnelle ;

une subvention d'un montant de euros auprès du Conseil départemental de l'Ardèche, au titre de l'aide au démarrage pour l'année 2025

♣ Engage l'organisme à respecter les clauses du cahier des charges de l'appel à projet du Conseil départemental de l'Ardèche

Nom, prénom et qualité du signataire Cachet

PROJETS ELIGIBLES

1/ Les porteurs de projets éligibles

Les crèches, existantes ou en création, de statut public ou privé, relevant de la Prestation de Service Unique (Psu).

Les structures d'accueil éligibles sont les différents types de crèches, les micro-crèches (PSU), les services d'accueil familiaux et les crèches parentales.

Les assistantes maternelles agréées exerçant à domicile ou en maisons d'assistants maternels (MAM).

2) Les types de projets éligibles

Les types de projets éligibles Peuvent se porter candidats :

- des crèches existantes, des assistantes maternelles agréées souhaitant proposer des places d'accueil aux familles en insertion professionnelle, par reconversion d'une partie des places existantes (notamment en cas de difficultés de remplissage des places existantes) ou par augmentation de sa capacité d'accueil;
- des crèches en création, souhaitant développer une offre d'accueil au profit des familles en parcours d'insertion professionnelle.

3) Le public cible

Les partenaires du dispositif ont arrêté les éléments suivants en termes de critères et de priorisation du public :

Public visé (Critères cumulatifs)

- Orientation par une structure identifiée comme prescripteur
- Inscrits à France Travail ou accompagnés dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle
- Parents d'enfant(s) âgés entre 0 et 6 ans
- Disposant d'un titre de séjour valide avec autorisation de travail ou statut étudiant

Critères relevant du projet insertion de la personne

- Priorité 1 : accédant à un emploi (quelle que soit la durée du contrat et le temps de travail proposé). Les publics accédant au premier emploi seront privilégiés ;
- Priorité 2 : accédant à une formation (de préparation à l'emploi ou un stage d'immersion en entreprise, ou à une prestation validée par le prescripteur) ;
- Priorité 3 : en recherche d'emploi.

Pour déterminer l'éligibilité au dispositif, une attention particulière sera portée à :

- La mobilité : conditions réunies pour accéder au travail/à la formation (transports, véhicule, connexion...)
- La situation du conjoint - sa disponibilité, ou absence de disponibilité pour prendre en charge le/les enfant(s) durant la période d'accompagnement

4) Le repérage et l'orientation des publics

Le repérage et l'orientation des parents vers les crèches proposant des places Avip s'effectuent :

- Soit sur proposition des services prescripteurs : France Travail, Mission locale, Caf, Conseil Départemental (et autres partenaires identifiés comme prescripteur)
- Soit sur proposition d'un autre acteur de l'insertion ayant repéré un besoin ; dans ce cas de figure, l'éligibilité du parent au dispositif est validée par France Travail.

5) Dépôt de candidature

La date limite du dépôt du dossier est le 31 octobre 2024 à minuit.

Les porteurs de projet adressent au Département un dossier de candidature sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : carnou@ardeche.fr

Le document rendu pourra être le présent dossier de réponse à l'appel à projet ou une autre réponse qui mettra notamment en avant :

- La présentation de l'accueil (agrément, personnel, périodes et horaires d'ouverture...)
- Le nombre de place(s) sollicitée(s)
- La présentation du projet (besoins repérés sur le territoire, motivations...)
- L'organisation adaptée (modalités d'admission, accueil des familles identification du référent, concertation...),
- Budget prévisionnel du projet sur une année

Pour rappel, les professionnels exerçant en accueil individuel (assistantes maternelles ou en MAM) sont exonérés du diagnostic territorial et du budget prévisionnel.

Une attention particulière sera mise sur l'organisation des échanges entre les structures d'accueil retenues et les prescripteurs